

**CONTRAT DE SCOLARISATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023**

**Nom** ..... **Prénom**..... (de l'élève)

Le présent contrat est conclu entre L'OGEC LA PROVIDENCE représenté par Monsieur PERON, chef d'établissement, d'une part,

et :

**Parent 1** : (Prénom et NOM) .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... mail : .....

**Parent 2** : (Prénom et NOM) .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... mail : .....

agissant en qualité de représentant(s) légal(légaux) de .....d'autre part.

Chaque page de ce contrat doit être paraphée. Il doit être signé en page 2 et en page 4

Il a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'établissement OGEC LA PROVIDENCE inscrit ..... à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 et s'engage à assurer sa scolarisation. Cette école est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix retenus dans l'**annexe financière**. L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations : étude, autres activités selon les choix définis par les parents / responsables légaux.

Madame - Monsieur ....., après avoir pris connaissance de l'**annexe financière** de ce présent contrat, s'engage(nt) à s'acquitter **des frais de scolarisation**, notamment la contribution des familles qui permet à l'école de financer les investissements au niveau de l'immobilier et les activités liées au caractère propre. Les situations particulières pourront être examinées en toute confidentialité avec le Chef d'établissement.

Madame - Monsieur ..... s'engagent à assurer l'enfant pour toutes les activités scolaires et à en justifier par la remise d'une attestation d'assurance à, chaque début d'année scolaire, l'établissement.

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

**Les informations recueillies** sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

*Paraphe obligatoire :*

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, les noms, prénoms, adresses postales et numériques de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'Apel, association des parents d'élèves (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents / responsables légaux.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

**Ce présent contrat est valable pour l'année scolaire en cours.**

**Résiliation au terme d'une année scolaire :**

Les parents / responsables légaux informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande de réinscription qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 31 Mars de l'année en cours.

L'établissement s'engage à respecter ce même terme (le 31 Mars) pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur le projet éducatif).

**Résiliation en cours d'année scolaire :**

Le contrat ne peut être résilié en cours d'année scolaire par l'établissement sauf en cas de sanction disciplinaire et/ou de motif grave.

La résiliation peut intervenir de la part de la famille, en cours d'année, pour des causes réelles et sérieuses dont les motifs sont le déménagement, le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement ou pour tout autre motif légitime et expressément accepté par l'établissement.

Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas. Une facture de régularisation est réalisée à la date du départ de l'enfant.

**Arbitrage :**

Pour toute divergence d'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

Parent 1 ..... Parent 2 .....

- déclare(nt) avoir pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement : l'annexe financière, le projet éducatif, le projet d'établissement, le règlement intérieur, la «Charte éducative de confiance», la charte informatique. Ces documents constituent les cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève.
- s'engage(nt) à y adhérer et à tout mettre en œuvre afin de les respecter.

Signature des parents / représentants légaux de l'enfant :

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

Fait à .....

le .....

Parent 1 : .....

Parent 2: .....

Signature :

Signature :

**Le Chef d'établissement, Monsieur PERON Eric**

Signature :

Paraphe obligatoire :

**ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION : REGLEMENT FINANCIER**

	<b>MONTANT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<p><b>Les contributions obligatoires :</b></p> <p>- Contribution scolaire :</p> <p style="padding-left: 40px;">Collège Lycée Général Lycée Technologique Lycée Professionnel</p>	<p>549 € / an 560 € / an 723 € / an 770 € / an</p>	<p><b>La contribution scolaire des familles :</b></p> <p>Elle demandée conformément à l'article 15 du décret n°60-745 du 28 juillet 1960. Elle est obligatoire et sert à financer les travaux des bâtiments et les nouveaux investissements ainsi que toutes les dépenses liées au caractère propre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Condition tarifaire préférentielle, pour le 3<sup>ème</sup> enfant (15%), 4<sup>ème</sup> enfant (20%).</i></li> </ul>
<p><b>Autres participations obligatoires *</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Sportive</li> <li>• Fournitures pédagogique</li> </ul>	<p>8 € / an</p> <p>De 10 € / an à 40 € / an</p>	<p>La cotisation à l'Association Sportive finance l'adhésion de l'école à l'UGSEL et les rencontres sportives et culturelles inter-écoles.</p> <p>Ces livrets sur lesquels les élèves écrivent doivent être renouvelés chaque année.</p>
<p><b>Les participations volontaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion à l'APEL</li> <li>• Certification langues (Cambridge, Cervantes,...)</li> </ul>	<p>22,30 € / an</p> <p>De 130 € / an à 200 € / an</p>	<p><b>La cotisation à l'Apel</b> est versée 1 fois/an et par famille et sera notifiée sur la facture du premier trimestre.</p> <p>Pour l'année 2022/2023, la cotisation est de 22,30 €</p> <p><input type="checkbox"/> Sauf si vous avez déjà réglé la cotisation dans un autre établissement (nom : .....), l'adhésion à l'Apel de l'école est de 6,05 €</p> <p><input type="checkbox"/> Vous ne souhaitez pas adhérer à l'Apel</p>
<p><b>Les services aux familles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;"><u>Repas régulier :</u> (selon le nombre de jours / semaine &amp; les périodes de stages)</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Repas occasionnel :</u></p>	<p>De 760 € / an à 940 € / an</p> <p>5,71 € (collège) 5,97 € (lycée)</p>	<p>La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents en début d'année et pour l'année entière. Les élèves qui prennent un repas occasionnel doivent venir prendre un ticket à la comptabilité. Les repas sont intégrés sur la facture annuelle émise en Octobre et réglés par prélèvement mensuel.</p>

- |   |                        |
|---|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Manuels scolaires collège</u> :</li> <li>• Location</li> <li>• Caution</li> </ul> | Gratuité<br>40€ / an   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Manuels scolaire lycée</u> :</li> <li>• Location</li> <li>• Caution</li> </ul>    | 50 € / an<br>40 € / an |

**Ces tarifs sont réactualisés au début de chaque année scolaire.**

**Les séjours de découverte :**

Le montant de la participation familiale (avant déduction possible de votre comité d'entreprise) est variable selon les séjours.

**Modalités de paiement :**

**Mode de règlement - Prélèvement bancaire :**

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués **le 05 de chaque mois**, d'Octobre à Juillet. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou tout changement de compte bancaire doivent être signalés avant le 1<sup>er</sup> de chaque mois pour être pris en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions.

Merci de fournir un RIB / IBAN à l'établissement qui réalisera un mandat de prélèvement SEPA à signer.

Pour tout autre mode de règlement, la famille doit contacter l'établissement.

**Impayés :**

L'établissement est à la disposition de chaque famille pouvant faire face à une difficulté financière.

L'établissement pourra cependant tenter toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, dans certains cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit, à titre exceptionnel, de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Fait à .....

le .....

**Parent 1 :** .....

**Parent 2 :** .....

Signature :

Signature :

*Paraphe obligatoire :*

*Paraphe obligatoire :*